

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9897

RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNER – DU 10 AU 2 RUE DE SAINT-OMER (D213)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise SADE CGHT – Lamblin TP située à DARDILLY qui va procéder à des travaux de réparation de fuite d'eau sur conduite principale nécessitant l'ouverture en trottoir et en demi-chaussée,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRETE

Art 1 : Une circulation alternée dans les deux sens par feux tricolores sera mise en place à compter du lundi 31 juillet 2023 pour une durée de 20 jours.

Art 2 : La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h pendant cette période avec interdiction de stationnement et de dépassement pour tous les véhicules.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société SADE CGHT – Lamblin TP
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie- les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 28/07/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.

